

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 23 octobre 2023

Arrêté de circulation alternée Route de Saïx

2023 / page 84

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de raccordement électriques qui auront lieu le vendredi 27 octobre 2023 sur la Route de Saïx ;

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS-LES-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1 : Vendredi 27 octobre 2023 de 8H à 18H, la circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Route de Saïx devant le numéro 183.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3 : M. le commandant de gendarmerie et le policier intercommunal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Alain VEUILLET

